

Communauté de communes

« Val de Boutonne »

32 avenue de Poitiers 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 20 heures 30, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes « Val de Boutonne » dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes Val de Boutonne 32 avenue de Poitiers 79170 Brioux sur Boutonne sous la présidence de Bernard GILLIER.

Date de convocation → 20 septembre 2016 Date d'affichage → 21 septembre 2016
Titulaires en exercice → 28
Titulaires présents → 20 Excusés → 8 Absents → 0
Suppléants présents → 9 Excusés → 2 Absents → 3
Nombre de votants → 23 Pouvoir → 1

Secrétaire de séance : Monsieur François DURGAND

Séance levée à 23h10

| COMMUNES | TITULAIRES | | | | SUPPLEANTS | | | |
|--------------------|----------------------|---|----|-----|-----------------------|---|----|-----|
| | DELEGUES | P | Ex | Abs | DELEGUES | P | Ex | Abs |
| ASNIERES EN POITOU | BARREAUD Michel | X | | | PAILLAUD Raymond | X | | |
| BRIEUIL SUR CHIZE | PICARD Marylène | X | | | GUERINEAU François | X | | |
| BRIOUX / BOUTONNE | HAYE Jean-Marie | X | | | | | | |
| | PAGENEAU Liliane | | X | | | | | |
| | LEVEQUE Alain | | X | | | | | |
| | ANTELME Marie-Odile | X | | | | | | |
| CHERIGNE | GABOREAU Bernard | X | | | MOREAU Olivier | | | X |
| CHIZE | BARRE Daniel | | X | | | | | |
| | MOUNOURY Didier | X | | | | | | |
| | CHAMARRE Eric | X | | | | | | |
| ENSIGNE | BELAUD Bernard | X | | | POMMIER Jean-Marie | | | X |
| LES FOSSES | JUIN Hubert | | X | | | | | |
| | DENOEL Bertrand | | X | | | | | |
| JUILLE | JOUANNET Paul | | X | | BOUTIN Jacqueline | | | X |
| LUCHE SUR BRIOUX | RICHARD Yoann | X | | | COUTANT Christian | | X | |
| LUSSERAY | DURGAND François | X | | | CATHELINÉAU Frédéric | | X | |
| PAIZAY LE CHAPT | BERTON Jacques | | X | | LEPINOUX Marie-Claude | X | | |
| PERIGNE | GROLLEAU Jean-Michel | X | | | | | | |
| | MIGAUD Magali | X | | | | | | |
| | DUBREUIL Wilfrid | X | | | | | | |
| SECONDIGNE / BELLE | BERNARDIN Jocelyne | X | | | | | | |
| | LEMELE Christian | X | | | | | | |
| SELIGNE | DUPIN Jacques | X | | | BERTHON Marie-France | X | | |
| VERNOUX / BOUTONNE | LONGEAU Daniel | | X | | MARTIN François | X | | |
| LE VERT | MOULIN Philippe | X | | | BAUDRY Nicole | X | | |
| VILLEFOLLET | NIVELLE Jean-Pierre | X | | | GUIBET Mireille | X | | |
| VILLIERS EN BOIS | HUCTEAU Patrice | X | | | MALVAUD Gérard | X | | |
| VILLIERS SUR CHIZE | GILLIER Bernard | X | | | VINCENT Sylviane | X | | |

Monsieur le Président ouvre la séance à 21h20.

Monsieur François DURGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme. PAGENEAU Liliane, excusée, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie HAYE.

Les délibérations suivantes sont retirées :

DEL 2016 – 7.1 - Assujettir la TVA sur le projet de Périgné

DEL 2016 – 7.6 - Convention de délégation de service – Compétence scolaire

DEL 2016 – 7.6 - Subvention aux associations : secteur promotion

DEL 2016 – 7.6 - Subvention aux associations : secteur formation

En outre, sont rajoutées sur table les délibérations suivantes :

DEL 2016 – 4.4 - Création d'un poste d'Adjoint d'Animation dans le cadre du dispositif des emplois Avenir

DEL 2016 - 4.4 - Suppression d'un poste d'agent social dans le cadre du dispositif des emplois avenir

DEL 2016 – 7.1 - Budget annexe Aide à domicile : DM n°2

DEL 2016 – 8.1 – Compétence scolaire

Préambule :

Présentation du Lieutenant DUMAS, Commandant nouvellement arrivé à la Communauté de la Brigade de Melle, dont dépend la Brigade de Brioux sur Boutonne.

DEL 2016 – 4.4 – Création d'un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif des Emplois AVENIR

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation, ...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes à compter du 1er septembre 2016 :

- contenu du poste : halte-garderie, accueil de loisirs sans hébergement,
- durée du contrat : 10 mois avec possibilité de dérogation suivant avancement du diplôme, en accord avec la mission locale et la DIRECCTE
- durée hebdomadaire de travail : 35 h
- rémunération : SMIC

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- Autorise ce recrutement,
- Charge Monsieur le Président de signer toutes pièces complémentaires nécessaires à ce dossier,

Etant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

DEL 2016 - 4.4- Suppression d'un poste d'agent social dans le cadre du dispositif des Emplois Avenir

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération n° 56/2014 il a été créé un poste d'agent social pour une durée de 36 mois, en date du 31 août 2016, l'agent a souhaité changer son orientation professionnelle, en passant un CAP petite enfance.

Monsieur le Président propose de supprimer le poste d'emploi d'avenir à compter du 31 août 2016 :

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- Accepte de supprimer ce poste,
- Charge Monsieur le Président de signer toutes pièces complémentaires nécessaires à ce dossier

DEL 2016 – 7.1 – Budget principal : Admission en non valeur

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Le comptable du Trésor Public a transmis un dossier d'admission en non valeur sur le budget principal :

| EXERCICE | REFERENCE DE LA PIECE | OBJET PIECE | MONTANT RESTANT A RECOUVRER |
|--------------|--|-------------------------------------|-----------------------------|
| 2012 | R-291-26-1 | Titre 291 Rôle 291 PORTAGE REPAS | 54.60 € |
| 2008 | T-402-1 | TITRES | 86.25 € |
| 2008 | T-401-1 | TITRES | 36.00 € |
| 2012 2013 | R-374-27-1 R-403-28-1 R-29-29-1 R-54-29-1 | TITRES PORTAGES REPAS | 605.99 € |
| | | | 782.84 € |

Suite à la demande de Monsieur Jean-Michel GROLLEAU, Maire de la commune de Périgné, et avec l'accord de Monsieur le Percepteur, les éléments cités dans le tableau de cette délibération ne seront pas nominatifs.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- Accepte l'admission en non valeur de ces titres,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Budget annexe Aide à domicile : Admission en non valeur

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Le comptable du Trésor Public a transmis un dossier d'admission en non valeur sur le budget annexe Aide à domicile :

| EXERCICE | REFERENCE DE LA PIECE | OBJET PIECE | MONTANT RESTANT A RECOUVRER |
|--------------|--|--------------------------|-----------------------------|
| 2011 | R-185-4 R-203-3 | TITRES | 0.34 € |
| 2011 2012 | R-214-58 R-7-51 R-16-49 | TITRES | 4.98 € |
| 2011 | R-52-173 | TITRES | 28.05 € |
| 2012 | R-209-76 | TITRES | 4.81 € |
| 2012 | R-232-28 | TITRES | 1.09 € |
| 2013 | R-108-177 | TITRES | 2.91 € |
| 2013 2014 | R-109-151-1 R-136-153-1 R-298-135-1 R-9-132-1 | TITRES PORTAGES REPAS | 63.63 € |
| 2014 | R-99-131 | TITRES | 6.51 € |
| 2014 | R-111-137 | TITRES | 1.97 € |
| 2014 | R-111-83 | TITRES | 4.11 € |
| | | | 118.40 € |

Suite à la demande de Monsieur Jean-Michel GROLLEAU, Maire de la commune de Périgné, et avec l'accord de Monsieur le Percepteur, les éléments cités dans le tableau de cette délibération ne seront pas nominatifs.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- Accepte l'admission en non valeur de ces titres,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Budget annexe Aide à domicile : décision modificative n°2
(Délibération 2016.14.09-81)

Service Social

Rapport : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant que le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a procédé à une vérification des montants des acomptes versés sur les exercices 2012-2013-2014 pour les prestations APA, Aide Ménagère PA et Aide Ménagère PH, d'où il résulte que pour certaines prestations le Conseil Départemental a trop versé et pour d'autres n'a pas assez versé,

Considérant que les crédits nécessaires pour procéder à ces régularisations n'ont pas été inscrits au budget prévisionnel, ni en dépenses, ni en recettes,

Considérant que sur les exercices antérieurs des titres ont été émis en doublon pour la facturation de certaines caisses,

Il convient de prévoir une décision modificative afin d'inscrire en dépenses et en recettes les sommes restant à percevoir ou à verser au Conseil Départemental pour la régularisation des acomptes, et d'inscrire en dépenses des crédits permettant d'annuler les titres émis par erreur sur les exercices antérieurs.

Pour cela, il convient en fonctionnement d'augmenter en dépenses les crédits sur le compte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » d'un montant de 20 506.32 €, sur le compte 678 « autres charges exceptionnelles » d'un montant de 23 861.46 € et d'augmenter en recettes les crédits sur le compte 7588 « autres produits divers de gestion courante » d'un montant de 44 367.78 €.

Budget annexe Aide à domicile :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) | | 20 506.32 € | | |
| D-678 : Autres charges exceptionnelles | | 23 861.46 € | | |
| TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure | | 44 367.78 € | | |
| R-7588 : Autres produits de gestion courante | | | | 44 367.78 € |
| TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation | | | | 44 367.78 € |
| Total FONCTIONNEMENT | | 44 367.78 € | | 44 367.78 € |
| Total Général | | 44 367.78 € | | 44 367.78 € |

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- Accepte la décision modificative n°2 d'un montant de 44 367.78 €,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.10 Protocole d'accord entre la MSA et la CCVB

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant les besoins de suivre de manière précise et quotidienne la facturation entre la MSA Sèvres-Vienne et la Communauté de Communes Val de Boutonne, il est nécessaire de mettre en place un protocole d'accord dont l'objectif est de fixer les modalités pour la mise en paiement et la fourniture des factures mensuelles informatisées des services d'aides à domicile au bénéfice des ressortissants de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne par l'organisme gestionnaire.

Les échanges de données concernant la facturation pourront se faire par mail ou par l'utilisation des services dans l'espace Internet privé et gratuit à partir du site MSA Sèvres-Vienne.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- Autorise l'utilisation des services de la MSA Sèvres-Vienne à titre gratuit,
- Autorise Monsieur le Président à exécuter la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 8.1 -COMPETENCE SCOLAIRE

Service Affaires Générales

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

En date du 14 septembre 2016, le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité sur le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L. 5211-17 du CGCT, en étendant le champ des compétences optionnelles de la Communauté de Communes de Val de Boutonne comme suit :

A compter du 1^{er} novembre 2016, est considéré de compétence communautaire :

- L'ensemble des services scolaires et périscolaires :
 - L'acquisition, l'entretien et le renouvellement du matériel scolaire et périscolaire, du matériel collectif d'enseignement,
 - La gestion des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles
 - La construction, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments concourant à l'accueil périscolaire et à l'enseignement public préélémentaire et élémentaire
- L'ensemble des activités dans le cadre du projet éducatif local.
- Les activités mises en œuvre en application de la réforme des rythmes scolaires.
- La restauration scolaire :
 - L'aménagement des locaux, l'accueil des enfants, surveillance le temps des repas.
 - La confection et l'approvisionnement des repas
 - La gestion des cantines scolaires
- Transports scolaires :
 - La Communauté Communes de Val de Boutonne est organisateur secondaire du ramassage scolaire des écoles primaires et établissements secondaires.
 - La Communauté Communes de Val de Boutonne organise les transports pour les enfants des classes primaires dans le cadre des activités périscolaires (fréquentation salle de gymnastique, bibliothèque – activités nautiques ou de plein air...) et extra-scolaires.

Suite à la réunion du 28 septembre 2016 avec la Préfecture et la DGFIP relative aux différentes contraintes techniques et administratives que la prise de compétence impliquera ; le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à 13 **votants pour**, 3 votants contre et 7 abstentions :

- Accepte d'annuler le transfert de la compétence scolaire à la Communauté Communes de Val de Boutonne prévue à la date du 1^{er} novembre 2016,
- Invite les communes, ayant déjà votés sur le transfert, à annuler leur décision au sein de leurs conseils municipaux respectifs.

DEL 2016 – 8.4 – Aménagement de commerces de proximité – Centre bourg de Périgné

Service Economique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre NIVELLE

Monsieur le Vice-Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant la délibération du 25 mai 2016 relative à la modification du plan de financement pour le projet de construction de commerces sur la commune de Périgné,

Considérant les différents échanges avec les financeurs, les demandes de subvention sont modifiées comme suit :

Projet Prévisionnel d'investissement pour la construction d'une épicerie (1^{er} bâtiment)

| DEPENSES | | | RECETTES | | | |
|------------------------------|---------------------|---------------------|---|---------------------|---------------------|----------------|
| | HT | TTC | | HT | TTC | % sur le HT |
| Construction Epicerie | 334 923,00 € | 401 907,60 € | Subvention Etat DETR (EPCI 35% du projet) | 136 368,00 € | 136 368,00 € | 56,82 % |
| Honoraires AMO | 8 651,88 € | 10 382,26 € | CAP 79 | 80 000,00 € | 80 000,00 € | |
| Honoraires MO « Architecte » | 41 223,01 € | 49 467,61 € | Réserve parlementaire | 5 000,00 € | 5 000,00 € | |
| SPS et contrôle technique | 4 122,61 € | 4 947,13 € | | | | |
| Etudes géotechniques | 703,23 € | 843,87 € | EMPRUNT / autofinancement | 168 255,73 € | 246 180,47 € | 43,18 % |
| TOTAL | 389 623,73 € | 467 548,47 € | | 389 623,73 € | 467 548,47 € | |

Projet Prévisionnel d'investissement pour la construction d'une boulangerie et boucherie (2^{ème} bâtiment)

| DEPENSES | | | RECETTES | | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|
| | HT | TTC | | HT | TTC | % sur le HT |
| Construction boulangerie / boucherie | 608 077,00 € | 729 692,40 € | Subvention CRDD Leader | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 36 % (Hors étude CCI) |
| Honoraires AMO | 15 708,12 € | 18 849,74 € | FISAC | 100 000 ,00 € | 100 000 ,00 € | |
| Honoraires MO « Architecte » | 74 843,37 € | 89 812,04 € | | | | |
| SPS et contrôle technique | 7 484,89 € | 8 981,86 € | | | | |
| Etudes géotechniques | 1 276,77 € | 1 532,12 € | | | | |
| Etudes marchés / CCI | 1 650 € | 1 980 € | EMPRUNT / autofinancement | 454 040,15 € | 595 848,16 € | 64 % (Hors étude CCI) |
| TOTAL | 709 040,15 € | 850 848,16 € | | 709 040,15 € | 850 848,16 € | |

A noter, qu'il est prévu au budget prévisionnel 2016, des dépenses supplémentaires :

Hors marché : branchement – Géomètre – Pub : pour un montant du 18 000 € HT soit 21 600 € TTC

Actualisation / révision estimation à 1% an : pour un montant de 10 977,74 € HT soit 13 173.28 € TTC
Divers imprévus : pour un montant de 11 642,50 € HT soit 13 971 € TTC
Amiante : pour un montant de 760 € HT soit 912 € TTC

De ce fait, le montant du projet s'élèvera à 1 140 044,12 € soit un montant TTC de **1 368 052,94 € TTC**.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- Autorise et accepte les modifications des demandes de subvention,
- Autorise Monsieur le Président à exécuter la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Etant précisé ces montants sont inscrits au budget prévisionnel 2016 en projet d'investissement.

Tour de table des Vice-Présidents

Point sur les dossiers en cours

- ✓ Délibération des communes – transfert de compétences SDAN

Questions diverses

Subventions

Après consultation des membres du Conseil Communautaire Val de Boutonne, les demandes de subvention de 500 euros de Scènes Nomades et de l'association APIEEE sont refusées.

Les membres du Conseil communautaire Val de Boutonne sont favorables à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Val de Boutonne Foot - Ecole de foot.
Cet avis fera l'objet d'une délibération au prochain conseil communautaire.

Désignation de deux élus au Comité de suivi

Monsieur le Président, Bernard GILLIER, et Messieurs Patrice HUCTEAU et Yoann RICHARD ont été désignés pour participer à la réunion de comité de suivi relatif à la présentation de la 1^{ère} phase de conception du projet administratif de la future communauté sur le site de l'ancien hôpital de Melle.

CLECT

Monsieur Bernard BELAUD, Maire de la commune d'Ensigné, demande quelles seraient les incidences si une commune refusait les décisions de la CLECT.

Le Secrétaire,
François DURGAND.

Le Président,
Bernard GILLIER